

Programme de la Formation

LA RÉCUPÉRATION ET L'EXPLOITATION DE L'EAU DE PLUIE

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel	Distanciel synchrone	mardi 17 novembre 2020, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
<u>Date de l'évaluation finale</u> : 18 novembre 2020	Distanciel synchrone	mercredi 18 novembre 2020, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau et de changements du régime des pluies, la valorisation des eaux de pluie s'impose comme l'une des solutions qui permet de réduire le stress hydrique et de limiter les impacts des épisodes pluvieux violents.

Autorisée depuis 2008 par l'arrêté du 21 août 2008, puis réglementée par les normes AFNOR NF-P16-005 (2011) puis NF-EN-16941.1 (2018), la récupération des eaux de pluie n'est pas ou peu maîtrisée par les différents acteurs du bâtiment alors que :

Les maîtres d'ouvrages sont de plus en plus exigeants afin d'optimiser leurs investissements

Les collectivités qui intègrent la valorisation des eaux de pluie dans les PLU, exigent des résultats en termes de limitation du volume des eaux pluviales rejetées aux réseaux.

Les "fermiers" souhaitent contrôler le respect des normes de disconnexion afin de protéger leurs réseaux d'eau

L'intégration de la valorisation des eaux de pluie dans les labels (HQE, BREEAM, ...) impose une professionnalisation de chacun.

PRISE EN CHARGE

Cette formation peut-être pris en charge par l'organisme auprès duquel vous cotisez :

Libéraux : [FIF-PL](#)

Salariés : [OPCO EP](#)

(Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre organisme de prise en charge)

Il est indispensable d'effectuer la demande de prise en charge auprès de votre organisme avant la démarrage de la formation

Nous restons à votre disposition pour le suivi de votre dossier de prise en charge

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :

CACCO Federica - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

Architectes, bureaux d'études, installateurs, maîtres d'ouvrage, prescripteurs

PRÉREQUIS

Formation à distance

Vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone

L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom)

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

- Méthodes actives et participatives
- PPT
- Vidéos
- étude de cas
- échanges

Formation à distance dispensée avec l'outil ZOOM.

Le lien de connexion vous sera envoyé la veille de la formation

À ce titre vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone

L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom).

Il est indispensable d'activer votre caméra afin que nous puissions nous assurer de votre participation à la formation à distance.

Un relevé des connexions pourra être effectué pendant la formation

Un questionnaire d'évaluation à chaud est envoyé aux participants par mail deux jours après la formation. Le retour de ce questionnaire est essentiel afin de recevoir les attestations de formation et de présence

Une auto-évaluation des acquis est également indiquée dans l'attestation de formation

Une évaluation à froid est envoyée par mail aux participants 3 mois après la formation afin de le centre de formation s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert des compétences en situation professionnelle,

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel

1 jour soit 7 heures de formation

7 heures en formation à distance

Modalité d'apprentissages : Distanciel synchrone

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique	Dates	Lieux
Distanciel synchrone	mardi 17 novembre 2020, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
Distanciel synchrone	mercredi 18 novembre 2020, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

Date de l'évaluation finale : 18 novembre 2020

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Etre capable de :

- comprendre et maîtriser les enjeux de la récupération de l'eau de pluie et connaître les normes et les textes réglementaires
- distinguer la récupération des EP de la rétention des eaux pluviales
- conseiller et argumenter la solution technique adaptée
- dimensionner une installation de récupération de l'eau de pluie
- maîtriser les différentes installations techniques de récupération de l'eau de pluie

FORMATEUR(S)

FONTAINE Cédric

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Formation à distance organisée en deux demi-journées

-Méthodes actives et participatives vidéos, étude de cas, échanges

-Afin de participer à cette formation vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone

L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom)

Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'obligation de formation pour les architectes en tant que formations dite structurée.

Il est indispensable de déclarer votre participation dans votre espace personnel [ICI](#)

PROGRAMME

1ère demi-journée

-L'histoire d'eau et l'homme

-Le contexte et les enjeux actuels de la récupération de l'eau

-Torde le cou aux idées reçues sur la récupération de l'eau

-Récupération vs rétention - Les principales notions de la rétention d'eau

-Le normes et les textes réglementaires

-Comment aborder un dossier de récupération de l'eau de pluie

-Les erreurs à éviter - les différents dossier

-Le principe de récupération de l'eau de pluie

2è demi-journée

-Le répertoire des questions à poser et des informations à recueillir

-Les différentes configurations d'une installation de récupération

-Les matériels constitutifs d'une installation de récupération et leur fonction

-Les différentes botions associées à une installation de récupération : hydraulique, électrique, comptage, régulation, filtration, protection

Formation à distance

Vous devez disposer d'un ordinateur avec accès internet à haut débit, équipé d'une webcam, d'un casque avec microphone, ou de vos écouteurs avec microphone

L'ordinateur doit être à jour afin de permettre l'installation d'un programme nécessaire pour suivre la formation à distance (zoom)

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : LA RÉCUPÉRATION ET L'EXPLOITATION DE L'EAU DE PLUIE

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel <u>Date de l'évaluation finale</u> : 18 novembre 2020	Distanciel synchrone	mardi 17 novembre 2020, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans
	Distanciel synchrone	mercredi 18 novembre 2020, 13h00 - 16h30	DISTANCIEL-VISIO CONFÉRENCE - 45000 Orléans

Durée : 1 jour soit 7 heures

dont :

- 7 heures en temps de formation en distanciel

Nb d'étapes totale à valider : 0

Places limitées à : 8

Date de clôture des inscriptions : 17/11/2020

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom** :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Date de naissance : **Département de naissance** :

E-mail personnel : (E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise** :

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG** : Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : La récupération et l'exploitation de l'eau de pluie - formation en distanciel		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	ADHÉRENT (MA)	270,00 € €
	NON ADHÉRENT (MA)	310,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.